



Le passeport loisirs 2014

Valable du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015

Pour les enfants nés entre le 1er juillet 1996 et le 30 juin 2011

Ce bon de couleur verte permet aux familles d'organiser des sorties à la journée ou d'inscrire les enfants âgés de 3 à 18 ans à des activités sportives ou culturelles sur l'année scolaire.

3 à 18 ans

Réalisation Caf 77 - Mai 2014 - Photos : Fotolia

Conditions :

- Vous résidez en Seine-et-Marne.
- Vous avez au moins un enfant à charge,
- Vous avez reçu des prestations familiales (aides au logement, Rsa, allocations familiales, etc...) versées par la Caf de Seine-et-Marne pour le mois d'octobre 2013,
- Votre quotient familial d'octobre 2013 est inférieur ou égal à 750 €,

Le passeport loisirs permet de financer :

- Les frais d'inscription, de licence, d'assurance pour des activités sportives ou culturelles (théâtre, musique...) de votre enfant,
- Les sorties de loisirs à la journée pour les membres de la famille.

L'ensemble de ces activités ou sorties doivent **obligatoirement** se dérouler en Seine-et-Marne (77), à Paris (75) ou dans les départements suivants : Aisne (02), Aube (10), Loiret (45), Marne (51), Oise (60), Yonne (89), Essonne (91), Seine-Saint-Denis (93), Val-de-Marne (94).

Sont exclus : l'achat de matériel ou d'équipement, les cours particuliers, les cours de langue, les séjours de vacances, les séjours organisés dans le cadre scolaire (classe de mer, de découverte, etc...), les accueils de loisirs (Alsh) du Mercredi, vacances scolaires et péri-scolaires, les dépenses de transport ou de restauration, les courts séjours ou les week-ends.

Montant de l'aide :

Le montant de l'aide est plafonné à **89 €** par enfant.

Si vos dépenses sont inférieures à 40 €, vous ne pouvez pas prétendre à cette aide financière.

Vos démarches :

- Inutile de vous déplacer, si vous y avez droit, vous recevrez automatiquement le passeport loisirs (bon de couleur verte) à votre domicile courant juin 2014,
- Faites compléter le bon par les organisateurs des activités (date, cachet et montant de la dépense), vous devez nous le retourner à l'adresse suivante avant le 30 juin 2015 :

Caf de Seine-et-Marne
Service des aides financières individuelles
77024 Melun cedex

Si des justificatifs sont à joindre, veuillez les adresser avec le passeport loisirs en un seul envoi.

- L'aide vous sera versée directement selon le mode de règlement habituel de vos prestations familiales, distinctement des autres aides.

AUCUN DUPLICATA NE SERA DÉLIVRÉ

 **Cette aide sera accordée dans la limite des fonds disponibles.**

Le bon est valable pour un seul et unique versement. Aussi, si le total des dépenses est inférieur à 89 €, n'envoyez votre bon que si vous êtes sûr de ne pas prévoir d'autres activités avant la fin de validité du bon le 30 juin 2015.